Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_11-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_11-DE

2026-07-09-11 Cotisation 2026 – Cluster Algues Bretagne

Au 1er semestre 2022, le projet de Cluster Algues Bretagne a été présenté aux EPCI bretons et à la Région Bretagne. Cette démarche a associé les acteurs (privés et publics) de l'écosystème régional filière afin d'identifier les missions et actions existantes et de positionner les missions du Cluster en complémentarité. La communauté de communes du Cap Sizun, par délibération du conseil communautaire, adhère depuis 2023.

Ses missions sont les suivantes :

- Faire du réseau pour le développement économique de la filière ;
- Mener des groupes de travail thématiques autour de la thématique de l'algues afin de faire remonter des actions et axes stratégiques dans les instances nationales ;
- Représenter les acteurs de la filière algues au sein des instances maritimes nationales et locales ;
- Promouvoir la filière et son engagement sociétal.

La gouvernance s'appuie sur un conseil d'administration et un bureau :
Un conseil d'administration composé de collèges :
- Entreprises (10 représentants) ;
- Territoires (6 représentants) ;
- Enseignement et recherche (3 représentants) ;
- Partenaires (3 représentants).

Un bureau :
- Un.e président.e issu.e du collège « entreprises » ;
- Un.e vice-président.e issu.e du collège « territoires » ;
- Un.e secrétaire ;
- Une.e secrétaire adjoint.e ;
- Un.e trésorier.e ;
- Une.e trésorier.e adjoint.e.

L'association a adressé une demande d'adhésion à la collectivité au titre de l'année 2026. Celle-ci est de 1 000 € pour le territoire de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, comme lors des deux années précédentes.
Cette enveloppe a été validée dans le cadre du vote du budget 2026.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :
Approuve l'adhésion au Cluster Algues Bretagne pour la somme de 1 000 € au titre de la cotisation 2026,
Autorise à procéder au versement du montant de 1 000 € en conséquence.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 10 juillet 2026